

## DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER PUERICULTEUR (N°RNCP : 34861)

### Informations pratiques

- **Durée** : 12 mois (de septembre à août).
- **Lieu** : IFPS du CHU de Besançon  
44 Chemin du Sanatorium  
25000 BESANÇON
- **Capacité d'accueil** : 20 places.
- **Dates** :  
Du 01/09/2022 au 31/08/2023
- **Certification de la formation** :  
Diplôme d'État d'infirmier puériculteur.
- **Indicateurs de résultats (année 20/21)**  
Nombre de diplômés : 18  
Taux de réussite : 90%
- **Tarifs** :  
Frais de formation : 7.400€/an  
*Formation éligible au CPF*
- **Hébergement**  
Pas d'hébergement sur site.
- **Restauration**  
Self sur site avec paiement par carte bancaire uniquement.
- **Stationnement**  
Parking gratuit de 200 places.
- **Pour venir à l'institut**  
Ginko Bus ligne 9 Les Tilleroyes, arrêt « Prolabor ».

### Renseignements et inscriptions

Secrétariat formation PDE :  
Céline FREY ☎ 03.81.41.50.15  
@ : [csauriat@chu-besancon.fr](mailto:csauriat@chu-besancon.fr)  
**Site internet CHUB**  
<https://www.chu-besancon.fr/>

### Référentiel de formation :

Arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000297369>

Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>

### Objectifs de la formation

Le puériculteur contribue à maintenir, à restaurer et promouvoir la santé, le développement, l'éveil, l'autonomie et la socialisation de l'enfant dans sa famille et dans les différentes structures d'accueil.

Les activités du puériculteur concourent aussi à l'accompagnement de la fonction parentale. Il participe dans le cadre de projets de soins et de projets éducatifs pluri-professionnels à la protection des enfants, à leur intégration dans la société, à la lutte contre l'exclusion.

### Les compétences attendues de l'infirmier puériculteur :

Tout au long de la formation, l'élève va acquérir et développer des savoirs en lien avec 8 compétences :

- Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents ;
- Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant ;
- Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé ;
- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance ;
- Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents ;
- Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants ;
- Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

### Pré-requis nécessaires pour intégrer la formation

**Conditions d'accès** : l'admission en formation fait l'objet d'une sélection.

Pour participer à la sélection, le candidat doit soit :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 474-1 du code de la santé publique permettant d'exercer la profession d'infirmier ou d'un certificat, titre ou attestation permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier en application de l'article L. 477 du code de la santé publique ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné au 3° de l'article L. 356-2 du code de la santé publique permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la santé en application des dispositions du 2° de l'article L. 356 du code de la santé publique ;
- Etre en 3ème année d'études en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ;
- Etre en 4ème année d'études en Ecole de Sages-Femmes (ESF) ;
- Etre titulaire d'un diplôme étranger d'infirmier ou de sage-femme, non validé

pour l'exercice de la profession en France.

En cas de succès au concours, l'admission définitive du candidat en cours de formation en IFSI ou en ESF est subordonnée à la justification par celui-ci qu'il est titulaire de l'un des diplômes précités. A défaut, il perd le bénéfice du concours



### Contenu et durée

La formation d'infirmier puériculteur comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel. Elle est organisée en une alternance cours – stages.

Elle comprend 1500 heures d'enseignement théorique et clinique, réparties comme suit :

- 790 heures d'enseignement théorique et travaux de recherche ;
- 710 heures d'enseignement clinique (stage).

#### Modules de formation :

Module 1 : la puéricultrice, le nouveau-né, l'enfant, l'adolescent et la famille

Module 2 : la puéricultrice et la politique de santé

Module 3 : la puéricultrice et la gestion de projet

Module transversal : la puéricultrice et la professionnalisation.

La présence aux différents enseignements théoriques est obligatoire. La formation est ponctuée de 8 semaines de congés (2 à Noël, 1 en hiver, 1 au printemps, 4 en été).

L'enseignement clinique correspond à un total de 21 semaines de 35 heures. Il est divisé en 5 périodes de stages, réparties dans 5 secteurs de typologies différentes :

- Maternité
- Pédiatrie
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)
- Néonatalogie

Compte-tenu du nombre important des étudiants formés à l'Institut de Formation de Professions de Santé du C.H.U. de Besançon, des terrains de stages sont ouverts et agréés en dehors de la ville de Besançon, ainsi qu'en dehors du département.

Les stages ne sont pas rémunérés et les frais de déplacement sont à la charge de l'élève. Il appartient à l'élève d'être en capacité de gérer ses déplacements.

La formation accompagne également à l'acquisition ou au renouvellement de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

.



### Modalités et délais d'admission

La sélection des candidats est effectuée par :

- Deux épreuves écrites d'admissibilité d'1h30 chacune : multi-questionnaire et tests psychotechniques
- Une épreuve orale d'admission de 40 minutes : exposé et échanges à partir d'une thématique professionnelle en lien avec l'actualité

Les candidats admis sont les candidats les mieux classés dans la limite des places disponibles. Chaque candidat doit valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. S'il renonce à son admission, sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire. Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

Le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation.

**Important :** l'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée, à la production :

- Au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint

- d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;
- Avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

## Stratégies et suivi pédagogiques

### L'unité de formation d'infirmier puériculteur de Besançon propose :

#### \* Une pédagogie centrée sur l'analyse réflexive :

La pédagogie est basée sur le questionnement, l'analyse réflexive et l'acquisition de connaissances. L'analyse des situations professionnelles vécues en stage est, par exemple, organisée après chaque stage.

#### \* Une dynamique d'enseignement en interprofessionnalité :

Afin de partager valeurs et langage commun, mais aussi renforcer la collaboration interprofessionnelle dès l'entrée en formation, les élèves bénéficient d'enseignements mutualisés avec les formations d'auxiliaire de puériculture, d'infirmier anesthésiste et d'infirmier de bloc opératoire.

#### \* Des méthodes pédagogiques variées :

Les apprentissages sont réalisés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés.

Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. Les temps de simulation sont réalisés en partenariat avec le centre de simulation de l'UFR Santé.

#### \* Un dispositif de suivi personnalisé qui permet :

- D'accompagner l'élève dans son parcours de formation avec une dynamique de progression.
- De favoriser une posture d'analyse et de questionnement de l'élève sur ses acquisitions, son évolution, ses besoins.
- D'aider l'étudiant à identifier des processus d'apprentissage, à développer de la rigueur méthodologique.
- De favoriser l'émergence de l'identité professionnelle de l'élève, ainsi que la construction de son projet professionnel.

Chaque étudiant bénéficie de plusieurs temps d'accompagnement individuel et/ou collectif par le même formateur durant sa formation, ce qui permet de conseiller et guider l'élève et d'individualiser son parcours de formation.

## Modalités d'évaluation

Durant la formation, des évaluations sont réalisées sur l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles.

Le contrôle de connaissances est réalisé par 3 épreuves écrites de 3 heures chacune, portant sur le programme de formation.

3 épreuves de synthèse sont mises en place dans 3 domaines :

- La pratique professionnelle, par la réalisation d'une Résolution d'un Problème de Soins (RPS), d'une durée de 3 heures, en stage ;
- La pédagogie et l'éducation pour la santé, par la réalisation d'une Action d'Information en Matière d'Éducation pour la Santé (AIMES), dans une structure d'accueil et auprès d'un public ;
- L'identité professionnelle, au travers de l'élaboration d'un Projet Professionnel (PP) présenté par écrit et argumenté à l'oral durant 1 heure.

Les compétences cliniques sont également évaluées à chaque stage, par les professionnels des lieux d'accueil en stage.

## Blocs de compétences – Équivalence – Passerelles à l'entrée en formation

Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences	Possibilité de dispenses d'enseignement	Possibilité de passerelles
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, préciser :

## Suite de parcours, passerelles et débouchés

### Perspectives d'évolution de carrière

- Cadre de santé
- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins

### Débouchés

Exercice en structures sanitaires, sociales, médico-sociales et activité libérale.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter la référente handicap : Bénédicte GOUNAND

☎ 03.81.41.51.75 @ : [bgounand@chu-besancon.fr](mailto:bgounand@chu-besancon.fr)

## L'IFPS en quelques mots...

Le regroupement des neuf filières de formation du CHU de Besançon dans un même institut date de septembre 2011.

L'IFPS dispense ainsi la formation préparant à 10 métiers :

- \* Aide-soignant (diplôme d'État).
- \* Ambulancier (diplôme d'État) et Auxiliaire ambulancier (attestation de formation).
- \* Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État).
- \* Cadre de santé (diplôme).
- \* Infirmier (diplôme d'État et grade de licence).
- \* Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master).
- \* Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État).
- \* Masseur kinésithérapeute (diplôme d'État et grade de master).
- \* Puériculteur (diplôme d'État).

### Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en interprofessionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité, de sécurité dans les pratiques professionnelles.
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.